CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2019
PROCES-VERBAL

Le Maire ouvre la séance à 20h02

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence d'Éric KOEBERLÉ, Maire.

Présents : Éric KOEBERLÉ – Gabriel PERSONENI — Daniel TAVERNIER - Joël JUNG - Josiane HAASZ-JUILLARD – Jean MARMET - José GONÇALVES – Georges BARANTON - Monique LAMBOLEY - Evelyne GONÇALVES - Patrick MIRA - Isabelle MAUDUIT– Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Frédéric LAPOSTOLLE- Dominique CASSARD

Absents : Slimane GHARBI - Chantal BUEB - Michaël JUHIN - Sylviane HACQUEMAND – Régis ARENS - Isabel HAUPAS-DATO - Kheira GOFFINET - Mustafa CETIN - Anne FAUCON - Anthony GOBERT

Procurations : Slimane GHARBI donne procuration à Éric KOEBERLÉ - Régis ARENS donne procuration à Gabriel PERSONENI - Mustafa CETIN donne procuration à Joël JUNG - Anne FAUCON donne procuration à Isabelle MAUDUIT - Anthony GOBERT donne procuration à Josiane HAASZ-JUILLARD

Soit 17 présents – 10 absents – 5 procurations - 22 votants

M. Jean MARMET est désigné comme secrétaire de séance en l'absence de Michaël JUHIN.

Délibération n° 19/029
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MARS 2019 *Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire*

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2019 est APPROUVÉ À 17 VOIX POUR et 5 ABSTENSIONS *(Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Frédéric LAPOSTOLLE- Dominique CASSARD)* et sa publication sur le site Internet de la commune autorisée.

Suivent la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT et les différents des rapports d'informations.

Délibération n° 19/030
AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES *Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire*

Comme chaque année, le conseil municipal procède aux amortissements des biens mobiliers et autorise la passation des écritures nécessaires. Le montant total des sommes à amortir en 2019 est de 363 107.59 € + 833 € d'amortissement de subvention d'équipement. Le détail des sommes est présenté à l'assemblée.

Vu ce qui précède, le conseil municipal AUTORISE À l'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR, la passation des écritures nécessaires à l'amortissement du matériel, et de la subvention.

Délibération n° 19/031
TARIFS MUNICIPAUX - SORTIE FAMILLE COURTE ECHELLE
Présenté par Josiane HAASZ-JUILLARD, Adjoints au Maire

Dans le cadre de la sortie au Zoo de Mulhouse, organisée par la Courte Echelle, le conseil municipal VALIDE À L'UNANIMITÉ, SOIT 22 VOIX POUR une participation de 3 € / personne (adulte ou enfant) pour cette sortie spécifique et pour toutes celles à venir qui seraient du même type.
Le tarif de 1€ pour les sorties habituelles reste en vigueur.

Délibération n° 19/032
SUBVENTION VOYAGE EN ANGLETERRE

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

L'Institution Sainte-Marie organise un voyage linguistique à Londres. Une élève bavilliéroise, est concernée par ce séjour, dont le coût s'élève à 500 € par personne. Aussi, le Conseil municipal **VALIDE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR** le versement d'une subvention de **50 €**.

Délibération n° 19/033
SUBVENTION À LA 9ème COMPAGNIE

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Conseil municipal VALIDE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR le versement d'une subvention de **300 €** à la 9ème compagnie du 35ème Régiment d'Infanterie, avec laquelle nous sommes jumelés, pour l'acquisition d'une tente qui sera utilisée pour différentes actions de communication et d'une valeur de 1 500 €.

Délibération n° 19/034
AVANCE DE SUBVENTION À L'ASB

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Conseil municipal **AUTORISE À 20 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE** *(Isabelle MAUDUIT - Anne FAUCON)* le versement d'une avance de 500 € sur la subvention de fonctionnement 2020 qui sera allouée à l'ASB, pour permettre au club de régler une partie des frais inhérents à l'utilisation du terrain de football du lycée Diderot durant les travaux d'aménagement du terrain synthétique.

Délibération n°19/035
OBLIGATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES

Présenté par Gabriel PERSONENI, 1er adjoint au Maire

Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter aux régimes des autorisations d'urbanisme, prévoit la dispense de formalités pour les travaux de ravalement de façades auparavant soumis à déclaration préalable, à l'exception des secteurs protégés et des communes ayant délibéré pour soumettre ce type de travaux à déclaration préalable.

Afin de faire respecter au mieux les règles d'urbanisme, le conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR** de soumettre tous travaux de ravalement de façades au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

Délibération n°19/036
DÉNOMINATION DU NOUVEAU PARC URBAIN ET DE SON ALLÉE PRINCIPALE

Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE À 20 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** *(Isabelle MAUDUIT - Anne FAUCON)* de baptiser le parc urbain « **Parc de la Fraternité** » et de donner le nom d' « **Allée Lecomte** » au chemin central, en hommage à M. et Mme LECOMTE, bienfaiteurs qui ont légué tous leurs biens à la commune.

Délibération n°19/037
AVIS POUR VENTE DE LOGEMENTS - TERRITOIRE HABITAT

Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

Conformément aux dispositions de la Loi ELAN, le conseil municipal est saisi pour avis quant à la possibilité pour Territoire Habitat de vendre un certain nombre de logements listés dans un plan de vente pluriannuel et **DÉCIDE**, après avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR** d'émettre un **avis favorable** sur cette possibilité.

Délibération n°19/038

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE À 21 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE *(F. LAPOSTOLLE)*, de ne pas appliquer d'augmentation pour 2020 dans le cadre de la taxe locale sur la publicité extérieure et de maintenir les tarifs précédemment votés.

Pour information en 2018 la commune a facturé pour 13 567 € de TLPE.

Délibération n°19/039

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VIDÉOPROTECTION DU PARC DE LA DOUCE AVEC LE GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Présenté par Gabriel PERSONENI, 1er adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré AUTORISE À 17 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Frédéric LAPOSTOLLE- Dominique CASSARD) M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat entre, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et les villes de Bavilliers, Belfort et Essert, relative au dispositif de vidéoprotection du Parc de la Douce.

Délibération n°19/040

DENEIGEMENT DES ZAC et des VIC CONVENTION AVEC LE GRAND BELFORT

Présenté par Daniel TAVERNIER, Adjoint au Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR M. le Maire à signer la convention contractualisant les conditions d'intervention des communes, pour le déneigement des ZAC (zones d'activités Communautaires) et des VIC (Voies déclarées d'Intérêt Communautaire) situées sur leurs territoires.

Le linéaire des voies considérées pour lequel la commune de Bavilliers s'engage à déneiger, est de 2,343 km dans la ZAC de Bavilliers-Argiésans dont 1,540 km sur la commune d'Argiésans, 0,244 km dans la ZAC de Bavilliers et 0,180 km pour la voie d'accès à l'UDEP de Bavilliers soit un total de 2, 767 km.
La prestation sera rémunérée au prix forfaitaire de 2 836 € par kilométrique traité, sur la base de 14 interventions par an, soit 2,767 x 2 836 = 7 847.21 € pour l'hiver 2018-2019. La convention est reconductible 3 fois.

Délibération n°19/041

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SUBVENTION DETR ET MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

La demande subvention au titre de la DETR 2019 ayant été refusée, faute de crédits disponibles, et conformément à l'article R. 2334-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal DÉCIDE À 14 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Anne Faucon) et 7 ABSTENTIONS (Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Frédéric LAPOSTOLLE- Dominique CASSARD - Isabelle MAUDUIT - Monique LAMBOLEY), d'autoriser le Maire à maintenir la demande de subvention au titre de la DETR 2020 et approuve le plan de financement prévisionnel réactualisé en fonction des différentes notifications de financement reçues.

Délibération n°19/042

CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SMTC RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES DES QUAIS

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le conseil municipal AUTORISE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR le Maire à signer une convention de mandat avec le SMTC, qui se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrages des travaux d'aménagements et de mise aux normes des arrêts répertoriés dans le cadre du SDA'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programmé). Sur la commune, 14 arrêts de bus sont concernés.

Délibération n°19/043

ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DES FRAIS DE PERSONNEL CONCLU PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Centre de Gestion ayant négocié un nouveau contrat-groupe d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux, avec la compagnie d'assurance "GROUPAMA", le conseil municipal décide d'adhérer à ce nouveau contrat. Aussi, après avoir choisi la couverture qu'il estime réaliste, en fonction des statistiques disponibles, le conseil municipal AUTORISE À 20 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Isabelle MAUDUIT, Anne FAUCON) le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier, notamment l'avenant d'adhésion avec l'assureur retenu et la convention fixant le calendrier du remboursement des primes avec le Centre de Gestion.

Délibération n°19/044

CONVENTION DE LOCATION DE TERRAIN - A TITRE PRECAIRE POUR MISE EN PÂTURE DE CHEVAUX

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

La convention signée avec un particulier pour l'occupation à titre précaire, de 2, parcelles de terrains (rue des écoles et rue des vignes), pour la mise en pâture de chevaux, arrivant à échéance et n'étant pas renouvelée, le conseil municipal, AUTORISE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR le Maire à signer une nouvelle convention de location, avec le Centre Hippique de Bavilliers à compter du 1er juillet 2019, dans les mêmes conditions.

Délibération n°19/045

MOTION - SOUTIEN AUX SALARIÉS DE GENERAL ELECTRIC

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le conseil municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ, soit 22 VOIX POUR une motion de soutien en faveur des salariés de General Electric.

L'ordre du jour est épuisé à 21h04, s'en suivent les questions diverses.

Fin de séance : 21H24

Fait à Bavilliers le 27 mai 2019

Le Maire
Éric KOEBERLÉ

MAIRIE de BAVILLIERS 90800